COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 20 janvier 2022, à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en la salle de la mairie, sous la présidence de M. Gilbert BLANGERO, le maire.

Date de la convocation : 15/01/2022

Membres en exercice : 15 Membres présents : 13 Membres votants : 14

Présents : Gilbert BLANGERO, Laetitia PIERS, Jean-Claude DALLA ROSA, Walter SBRIZZAI, Alain LEYNIAC, Fabienne DELOUBES, Guillaume PELLETIER, Laurent LALANNE, Laurent REGLAT, Martial GALLOU, Martine DUBOURG, Patrick MOUTINARD et Séverine CLOES.

Absent excusé : Jean-Baptiste PAING (donne pouvoir à Walter SBRIZZAI)

Absent : Bernard BOUTIN

Secrétaire de séance : Martial GALLOU

1) Signature du dernier compte-rendu et nomination du secrétaire de séance

Le compte-rendu du dernier Conseil municipal du 9 décembre 2021 est validé et signé à l'unanimité des membres présents.

2) Avis sur la réalisation d'une étude de faisabilité de travaux à l'école de Bieujac

Les maires de Bieujac et de Saint-Pardon ont décidé communément d'interroger leur conseil municipal sur la possibilité de réaliser ou non une étude de restructuration des locaux de l'école de Bieujac. Ils souhaitent recueillir l'avis de leurs élus avant que ce sujet ne soit proposé et étudié en conseil syndical.

Monsieur le Maire ouvre la séance en faisant un point sur l'école de Bieujac :
L'école date de la fin XIXe, début XXe siècle (époque de Jules Ferry).
En 2013, pour pallier un problème de classe manquante, un Algeco fut installé provisoirement afin d'accueillir la classe des CM1-CM2. La cour fut ainsi réduite d'environ 60 m2.
Malheureusement ce bâtiment est encore d'actualité et ne cesse de se dégrader en raison d'infiltrations d'eau.
Malgré des travaux de réfection du plancher en 2020, des traces de condensation continuent d'apparaître.

Comment pouvons-nous réorganiser l'ensemble ? Comment améliorer les espaces extérieurs ?

Monsieur le Maire propose de retirer le préfabriqué en mauvais état et de créer une classe en continuité des classes existantes, après la chaufferie.

Suite à l'invitation de Monsieur le Maire, monsieur **Samuel ENGLER**, architecte et habitant de la commune, présente une étude de faisabilité pour réorganiser la cour et créer une extension, côté restauration scolaire, d'un bâtiment modulable, pouvant accueillir 2 classes.
Pour rappel, monsieur Engler a participé, il y a 2 ans, à l'obtention de la subvention DCIL pour les logements communaux.

Après une visite de l'école, il est parti d'un constat : l'école a une répartition éclatée, enfermée et affichant certaines contraintes, notamment tout un côté mal protégé de la pluie et peu ensoleillé.
Il propose de créer un couloir-préau le long des classes avec une surface vitrée, afin de rendre le préau rationnel et adapté à différentes activités.
Il a envisagé la création de 2 classes contre le préau côté cantine et, côté cour, il propose beaucoup d'idées peu coûteuses : végétaliser la cour (planter une micro-forêt), agencer des modules colorés, installer un mur d'escalade…
Tout ceci permettrait de donner plus de modernité à l'école et agrandirait la cour — actuellement d'une superficie de 435 m2 et qui s'établirait à 509 m2 dans le cadre de ce projet.

Le conseil a interrogé l'intervenant sur les différentes possibilités d'aides financières et sur les matériaux les plus adaptés au projet…
En conclusion, il semblerait qu'il faille compter sur peu ou pas de subventions. Quant aux matériaux, ils ne sont pas définis.
Suite à la présentation de monsieur Engler, il est demandé au Conseil municipal son avis sur le lancement d'une étude de faisabilité qui sera éventuellement suivie par les membres du syndicat intercommunal de regroupement pédagogique.
Le Conseil municipal est favorable à cette étude.
Les élus de Bieujac, également en réunion CM, ne souhaitent pas l'intervention de monsieur Engler pour la même présentation.

3) <u>Autorisation pour mandater avant le vote du budget primitif 2022</u>

Comme les années précédentes, le Conseil municipal doit donner l'autorisation au maire de pouvoir mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget 2022.
Sans la prise de cette délibération et jusqu'au vote du budget au 15 avril 2022, aucun travail/acquisition ne peut être réalisé.

Pour information, tous les projets et dépenses d'investissements sont déterminés par l'ensemble des membres du Conseil municipal.

C'est pourquoi il est proposé aux élus de permettre le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

	Montant des immobilisations corporelles (BP 2021)	25 % du montant des immobilisations
2111	1 700,00 €	425,00 €
2112	76 327,00 €	19 081,75 €
2151	287 129,40 €	71 782,35 €
21 568	4 800,00 €	1 200,00 €
21 578	1 450,00 €	362,50 €
2188	13 200,00 €	3 300,00 €
	= **384 606,40 €**	= **96 151,60 €**

Chapitre 2313 :
Immobilisation en cours 42 502,17 € (BP 2021)..... **10 625,54 €** (Les 25 %)
Total 106 777,14 €

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) Détermination des restes à réaliser sur le budget 2021

En fin d'année 2021, 3 projets ont été étudiés et validés par l'assemblée municipale :

1. L'acquisition d'une épareuse afin de pouvoir entretenir bas-côtés de route, fossés et talus. Rappelons que, jusqu'alors, nous avions une banqueteuse, beaucoup moins polyvalente et au coût d'entretien assez lourd.
2. L'achat d'un ordinateur pour que notre secrétaire puisse travailler avec un outil plus performant.
3. L'achat de panneaux de rues et de plaques numérotées pour l'ensemble de la commune.

Avant de clôturer le budget 2021, Il est proposé d'inscrire ces montants en dépenses d'investissement.
Le Conseil municipal doit donner son accord sur le montant des restes à réaliser en investissements du budget 2021 :

Désignation	Fournisseur	Montant TTC	Délibération	Compte	Devis signé
Achat d'une épareuse	ETS CHAMBON	33 600,00 €	N° 30/2021	21 578	04/11/2021
Achat d'un ordinateur	ETS DUFFAU	1 646,57 €	N° 24/2021	21 783	27/12/2021
Achat de panneaux de signalisation	ETS GIROD	11 657,29 €	N° 35/2021	21 578	20/12/2021

Le montant total des restes à réaliser en dépenses d'investissement sur le budget 2021 est arrêté à la somme de 46 903,86 €.

Point sur ces achats :

- L'épareuse sera réceptionnée courant mars, ce qui permet de réaliser une économie de 2 000 €.
- L'ordinateur sera installé le 24 janvier 2022, le paiement interviendra en suivant.
- Le devis de l'achat de la signalisation est en suspens, puisque les prototypes ne sont pas validés.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Arrivée de Jean-Baptiste PAING à 20 h 30 (au 5e point)

5) Convention d'honoraires, sécurisation d'une traversée piétonne sur la RD224

Le 11 janvier à 14 h, les membres de la commission voirie ont rencontré Monsieur ESCANDE afin de planifier les travaux et de lancer la préparation des documents concernant l'appel d'offres.
Pour assurer les études et le suivi du chantier, nous devons signer une convention de maîtrise d'œuvre sur laquelle nous est notifié le montant de 6 480,00 € TTC pour les frais de mission.
Au budget 2021, nous avions prévu en dépenses les sommes de 65 439,00 € d'estimation de travaux, 4 408,00 € pour l'éclairage public et 6 480,00 € pour la maîtrise d'œuvre, soit au total 76 327,00 €.
Concernant le financement, le montant total des recettes issues des subventions s'élève à la somme de 27 080,43 € — soit un reste à charge pour la commune de 49 246,57 € en 2022.

En 2023 nous devrions récupérer la somme de 11 798,00 € du FCTVA et finalement baisser le coût de ces travaux pour notre collectivité à environ 37 448,75 €.
Du fait des augmentations éventuelles et en fonction de la gestion de notre enveloppe budgétaire, il sera certainement nécessaire — après l'appel d'offres et l'ouverture des plis — de procéder à des réévaluations afin de rester fidèles à nos estimations.

Il est demandé au Conseil municipal de donner l'autorisation au maire de signer la convention d'honoraires proposée par monsieur Philippe ESCANDE, afin que les travaux puissent démarrer au mois de mai 2022.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

6) Nomination des membres d'une commission d'appel d'offres

Une commission doit être créée afin de suivre les travaux du passage sécurisé sur la RD 224.

Elle sera composée de 4 membres du Conseil municipal, du maire, de l'adjoint à la voirie et de 2 autres volontaires désignés par l'assemblée.
Ils auront pour mission de gérer l'ouverture des plis, le choix des entreprises, au besoin d'engager des négociations et de suivre l'évolution des travaux.
Monsieur SBRIZZAI est désigné d'office et messieurs MOUTINARD et PAING se portent volontaires.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

7) Nomination de deux médiateurs

Afin d'assurer un suivi relationnel entre la mairie et les occupants des logements communaux, il est proposé de nommer deux médiateurs parmi les membres du Conseil municipal.
Ils auront pour mission d'établir une relation de confiance, de transmettre et recevoir les informations, d'apporter des solutions et d'être des interlocuteurs privilégiés pour tout ce qui concerne le fonctionnement et la gestion des logements.

Trois personnes se sont présentées : mesdames PIERS et DELOUBES, ainsi que monsieur LALANNE.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8) Diverses communications

a) Le 17 janvier 2022, Walter SBRIZZAI s'est entretenu avec monsieur DUBROCA, responsable de la voirie de la commune de Saint-Pierre-de-Mons, afin de programmer les travaux de rénovation de la voie du Canard.
Il semble important de refaire l'ensemble de cette route. Il est établi que le montant de ces travaux sera partagé à parts égales entre nos deux communes.
Au budget 2021 nous avons mobilisé pour ces travaux la somme de 37 450,80 € TTC. Le département nous a octroyé 8 925 € de subvention, soit un reste à charge de 28 525,80 €.
La société Eiffage doit proposer prochainement un devis.

De plus, le long de cette voie, les travaux de curage des fossés ont été suspendus dans l'attente de l'intervention de la société Orange pour déplacer deux poteaux téléphoniques.

Au lieu-dit SAUPIQUET, la commission voirie doit rencontrer monsieur DERRE du SIEAPA de Castets, pour trouver une solution aux problèmes de réseau et creuser un fossé.

b) Suite à une demande de locataires des appartements communaux, nous devons étudier la mise en place d'un occultant sur leur clôture mitoyenne.
Il est possible d'installer directement sur le grillage des lames de bois en mélèze (durabilité 25 ans, environ 32 € TTC le ml) ou en PVC.

Sachant que la clôture mesure 20 m, la dépense s'élèverait à environ 600 €.

c) Il est proposé au Conseil municipal de remettre en place la nomination originelle du foyer rural « Salle André DUPUCH » et Laetitia PIERS doit contacter monsieur GANS, ferronnier de Bieujac, pour sa confection.

d) Après un long travail des membres de la commission adressage, Fabienne DELOUBES a pu publier sur la base adresse nationale les données de notre nouvel adressage communal.
La nomination et le nombre des panneaux ont été communiqués au fournisseur GIROD.
Nous devrions prochainement recevoir les bons de fabrication à valider.

e) Les travaux de peinture de la salle des fêtes avancent, et nous remercions messieurs LEYNIAC et PAING pour tout le temps qu'ils y consacrent.

f) L'association en sommeil, l'Amicale de Saint-Pardon, s'est réunie et a décidé d'attendre le printemps pour programmer une assemblée générale et essayer de trouver des habitants pour la relancer.

g) Madame Martine DUBOURG se porte volontaire pour mener à bien les futurs projets de la commission environnement.
Elle souhaite commencer par améliorer le tri des déchets dans le cimetière et organiser l'aménagement végétal entre les caveaux.
Un affichage sensibilisera chacun des habitants au respect de la propreté de l'espace du point de tri collectif, situé sur le parking de la salle des fêtes.

h) Martial GALLOU fait le point sur la distribution des plumiers de chocolats : il a remercié les différentes personnes qui y ont participé, a rappelé qu'il en reste 11 et que les foyers ont eu dans leur boîte aux lettres la gazette ainsi qu'un petit mot les invitant à venir le récupérer à la mairie.

i) Séverine CLOES demande où en sont les travaux de sécurisation de l'école jusqu'à l'intersection de la RD224.
Ces travaux, exigeant d'importantes dépenses, sont en attente de subventions.

j) Laetitia PIERS rappelle que 2 élections sont prévues cette année, en avril et en juin, et qu'il convient de penser à réserver ces dates afin d'être tous présents pour le bon déroulement des votes.

k) Jean-Claude DALLA ROSA a été contacté par la société PREDICT pour un plan inondation sur la commune avec un service d'alerte.
L'ensemble du conseil ne souhaite pas donner suite à cette demande.

l) Les cartes de vœux préparées par les membres de la commission communication seront distribuées prochainement.

Fin de séance 21 h 30.